

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 SEPTEMBRE 2017**Objet : SALON DE LA GASTRONOMIE**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - BERTHOLON - MM. BORTOT - MME BRUN-
MILLET - MM. BUGAUD - CAUQUY - MME DELLABLANCHE - MM. DUMAS - FONTENAT - GALLET -
JOSEPH - JOUSSEAU - MASCIOTRA - MERCIER - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - VERNE -
MME VILLARD

Intervention d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire

Depuis plusieurs années, les organisations professionnelles du commerce alimentaire nous sollicitent pour la réalisation d'actions de promotion de leurs métiers auprès de la clientèle et des jeunes, lors du Salon de la Gastronomie de Bourg-en-Bresse.

L'année dernière, nous avons voté une subvention exceptionnelle de 600 € pour l'ensemble des organisations engagées, montant en baisse continue ces dernières années.

Compte-tenu des efforts d'économies budgétaires que nous avons engagées, le Bureau propose de rester à ce niveau de contribution globale. Elle sera partagée entre la Chambre Syndicale des artisans bouchers charcutiers traiteurs de l'Ain qui nous ont déjà sollicités et le Groupement des artisans boulangers pâtisseries de l'Ain.

L'Assemblée, vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire, délibère favorablement pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 600€ à partager entre les organisations professionnelles des bouchers et boulangers, pour la réalisation d'actions de promotion de leurs métiers lors du salon de la gastronomie.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 36
- Nombre de Membres présents 20
- Nombre de voix pour 20
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Original signé

Agnès BERTILLOT
Vice-présidente Secrétaire

Patrice FONTENAT
Président